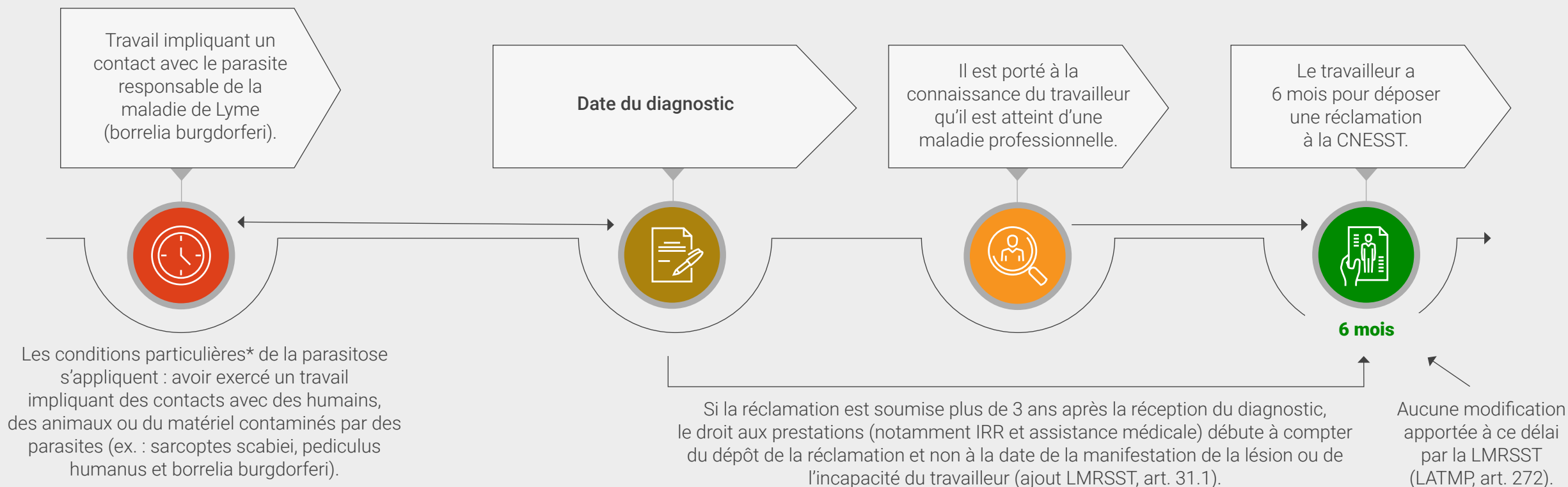


Admissibilité d'une réclamation attribuable à la maladie de Lyme

Réclamations reçues depuis le 6 octobre 2021, lorsqu'il ne s'agit pas d'un accident du travail



* À noter que la maladie de Lyme n'est pas expressément nommée dans le Règlement. C'est le parasite causant la maladie qui figure aux conditions particulières de la parasitose.